Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213501026-20260618-D_01_06_2026-DE

DÉLIBÉRATİON n°1 du CONSEİL MUNİCİPAL du 5 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10
Représentés : 5
Votants : 15
Date de la convocation : 28 mai 2026 | **Date d'affichage** : 28 mai 2026
Date de l'affichage du PV : 11 juin 2026

Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

****

Présents : Patricia MARSOLLİER, Hervé OLİVRY, Marjorie SCHUER-POİRİER, Michel VİEL, Camille GİTEAU, Christophe NOUVEL, Céline HEİNRY, Sylvie BİGOT, Laurent NOËL et Anthony CADO.

Absents représentés : Jean-Claude PİPARD pouvoir à Hervé OLIVRY, Patrick VAN DEN EYNDE pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Stéphanie MAİGNAN pouvoir à Marjorie SCHUER-POIRIER, Stéphanie RENAUX à Laurent NOËL et Anaïs LE BONZEC pouvoir à Michel VIEL.

Secrétaire de séance : M. Anthony CADO

****

Madame Le Maire préside la séance.

01-06/2026 – FİNANCES
Devis d'entretien de la voirie au point à temps pour l'année 2026

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, cette année, de procéder à l'entretien du réseau routier communal au point à temps.

L'entreprise LAGOUTE, de CHATEAUGIRON (OSSÉ) a proposé un devis d'un montant de 15 960,00 € HT.
L'entreprise PIGEON TP Loire Anjou, située à RENAZÉ, a proposé un devis d'un montant de 19 906,05 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- De valider le devis de l'Entreprise LAGOUTE d'un montant de 15 960,00 €HT,
- De charger Mme Le Maire de signer le présent devis,
- D'inscrire cette dépense au chapitre 11 compte 61531 au BP 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme
Le Maire

